

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 juillet 2020

Secrétaire de séance : Jean-Luc BORNE.

Membres absents excusés : Delphin BEPOIX (pouvoir à Paul RUCHET), Jean-Pierre COURBET (pouvoir à Marc FAIVRE) et Vicky ESTUR.

Membre absent non excusé : Christine PUGIN.

I – Approbation du compte-rendu du 25 juin 2020 : à l'unanimité.

II - Urbanisme

A- Départ dossiers vers CCPHD : Déclarations préalables

STA	RD 492	Paroi clouée
JEANGIRARD Charles	23 rue Cusenier	Clôture
MEURILLON Jacqueline	21 rue d'Ornans	Véranda
FRUGIER Nicolas	19 rue d'Oupans	Mur de clôture

B- Retour dossiers CCPHD

1) Certificat d'urbanisme

PESEUX Alain A Bermotte Construction maison **Refusé**

2) Déclaration préalable

STA	RD 492	Paroi clouée	Non soumis à autorisation
MEURILLON Jacqueline	21 rue d'Ornans	Véranda	Accordé

III – Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2019

Présentation des comptes administratifs de l'année 2019 qui correspondent aux comptes de gestion fournis par le Trésorier.

ÉTALANS

Budget communal M14

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	1 052 094.80	1 512 393.16	460 298.36 €
Investissement	2 579 189.72	2 563 642.11	- 42 546.61 €
Total	3 631 284.52	4 076 035.27	444 750.75 €

Forêt

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	41 613.24	75 074.92	33 461.68 €
Investissement	12 467.60	2 441.00	-10 026.60 €
Total	54 080.84	77 515.92	23 435.08 €

Assainissement M49

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	209 033.53	228 357.18	19 323.65 €
Investissement	130 452.84	617 737.99	487 285.15 €
Total	339 486.37	846 095.17	506 608.80 €

Photovoltaïques

	Dépenses	Recettes	Résultat final
Fonctionnement	1 691.87	5 244.18	3 552.31 €
Investissement	25 490.30	11 110.32	-14 379.98 €
Total	27 182.17	16 354.50	-10 827.67 €

→ Approbation des comptes de gestion à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

→ Hors la présence du Maire, approbation des comptes administratifs à l'unanimité des membres du Conseil municipal pour les 4 budgets.

IV – Affectation des résultats – Vote des budgets 2020

A – Affectation des résultats

L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le déficit d'investissement (restes à réaliser compris), puis est affecté dans le compte 1068.

Le solde est inscrit dans le compte 002.

Proposition d'affectation pour le budget d'Étalans :

	Budget principal	Budget forêt	B. photovoltaïques
Excédent/déficit d'investissement reporté (001)	-42 546.61 €	-10 026.60 €	-14 379.98 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068) <i>D001 + RAR</i>	42 546.61 €	10 026.60 €	3 552.31 €
Excédent/déficit de fonctionnement reporté (002)	417 751.75 €	23 435.08 €	0 €

→ Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats pour les 3 budgets.

B- Présentation des budgets 2020 :

Budget communal

Dépenses de fonctionnement	1 116 139.00 €	Recettes de fonctionnement	1 697 798.75 €
Dépenses d'investissement	950 181.61 €	Recettes d'investissement	1 138 017.61 €

→ Le budget communal est validé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Budget forêt

Dépenses de fonctionnement	65 212.00 €	Recettes de fonctionnement	65 435.08 €
Dépenses d'investissement	30 026.60 €	Recettes d'investissement	30 026.60 €

→ Le budget « forêt » est validé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

Budget panneaux photovoltaïques

Dépenses de fonctionnement	11 558.67 €	Recettes de fonctionnement	12 631.00 €
Dépenses d'investissement	15 010.98 €	Recettes d'investissement	15 010.98 €

→ Le budget « panneaux photovoltaïques » est validé à l'unanimité des membres du Conseil municipal.

V – Coupes de bois : assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2020

La forêt communale d'une surface de 403 ha est gérée par les services de l'ONF.

L'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

- Alain PESEUX, responsable de la commission « Forêt », présente les ventes et produits de coupes des parcelles ; ainsi que les travaux prévus :

- Affouage : Inscription en mairie du 1^{er} août au 31 octobre. Un règlement de 35 € par chèque est exigé à l'inscription.

VI – Prise en charge des animaux errants blessés : modalités, convention

Des animaux errants et blessés sont amenés chez le vétérinaire de Valdahon. Or, ce sont les mairies qui sont dans l'obligation de gérer ce genre de situation quand les animaux ne sont pas identifiés.

Lorsque les animaux sont amenés en dehors des périodes d'ouverture au public de la mairie, les vétérinaires doivent prévoir et organiser au mieux la prise en charge en urgence de ces animaux, notamment en établissant une convention préalable avec la mairie.

Laurence-Isabelle LOUYS fait remarquer que des démarches pourraient être entreprises en amont, notamment la stérilisation des chats, afin d'éviter leur prolifération. Des associations pourraient apporter leur aide et leur compétence.

Renseignement sera pris auprès des communes environnantes pour connaître les actions entreprises.

VII – Ecole : convention Espace Numérique de Travail

Un Espace Numérique de Travail (ENT) désigne un ensemble intégré de services numériques permettant aux enseignants, à leurs élèves et aux parents de ces derniers, de consulter et d'échanger des contenus.

Dominique PERRIER présente l'ENT « ECLAT BFC » qui est sécurisé et est déployé par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le coût s'élève à : - Déploiement école : 36 €
- Coût annuel : 0.60 €/élève soit pour 210 élèves : 126 €
Soit un total de 162 € la première année, puis 126 € les années suivantes

Louise FAINDT fait remarquer que l'informatisation à tout prix peut pénaliser les familles ayant des difficultés dans l'utilisation de l'outil informatique, les familles situées en zones blanches, les familles n'ayant pas de matériel informatique. Selon elle, il faut rester prudent dans l'utilisation de l'ENT.

Par 18 voix « pour », 0 voix « contre » et 3 abstentions (Anaïs CHARPY, Laurence-Isabelle LOUYS et Béatrice URICHER), le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

VIII – Dossier Gros Lambert

Le Maire, Paul RUCHET, a mené la négociation avec Monsieur Gros Lambert pour l'achat de la parcelle AK 240.

L'exposé du maire entendu, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- L'achat de la parcelle AK 240 d'une superficie de 474 m² au prix d'achat à la SCI La Ditolero, soit 9 480 € ;
- L'achat de l'étude géotechnique relative à ladite parcelle pour la somme de 3 600 €.

IX – Questions et informations diverses

➤ Certains parents d'élèves se garent le long du mur du cimetière lors des entrées et sorties d'école, ce qui s'avère particulièrement dangereux pour la sécurité. C'est pourquoi un arrêté d'interdiction d'arrêt et de stationnement avec pose de panneaux, sera pris et les contrevenants sanctionnés.

➤ Club de tennis : demande de réfection et fermeture du local du jeu de quilles pour utilisation en espace de rangement et club-house. Une réflexion globale étant actuellement engagée sur l'utilisation des bâtiments communaux, ce point y sera intégré.

➤ Les présidents des associations seront invités le 11 septembre à 19h00 à l'espace socio-culturel.

➤ L'Echo d'Etalans sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres par les conseillers municipaux.

➤ Le Maire clôture la séance en ayant une pensée pour Germain FLEURY, ancien conseiller municipal et décédé le 6 juillet. Il présente ses condoléances à sa famille, notamment à sa fille Bernadette MESNIER, employée communale et son fils Alain FLEURY, ancien conseiller municipal.

➤ Prochaine réunion de Conseil municipal : 10 septembre à 20h00 à l'espace socio-culturel.

➤ Levée de séance : 21h45.

Le Maire
Paul RUCHET

Le secrétaire de séance
Jean-Luc BORNE